

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/5/53
DOSSIER N°5886**

DEMANDE DE SUBVENTION MILIEUX AQUATIQUES

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION MILIEUX AQUATIQUES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CD2022-05/4/19 du Conseil départemental du 20 mai 2022 approuvant le règlement d'aide pour la restauration des milieux aquatiques (Fiche N° 7/2/1)
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/5/53 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions récapitulées dans le tableau ci-après et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions. :

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental au Chapitre 204 - Article 2041482 – Op.19 - Fonction 78.

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subventionnable par le Département	Montant de la subvention départementale
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse Dossier : 00008111	Réalisation de la tranche 3 de travaux (2023) du Contrat Territorial du Bassin Versant de la Petite Creuse	172 500,00 €	17 250,00 € (10 %)
Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté Dossier : 00008307	Réalisation du programme d'actions GEMAPI pour l'année 2023	41 084,00 €	4 108,40 € (10 %)

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET